

**Assemblée générale  
Conseil de sécurité**

Distr. générale  
16 avril 2004  
Français  
Original: anglais/arabe

**Assemblée générale**  
**Cinquante-huitième session**  
Point 37 de l'ordre du jour  
**La situation au Moyen-Orient**

**Conseil de sécurité**  
**Cinquante-neuvième année**

**Lettre datée du 15 avril 2004, adressée au Secrétaire général  
par le Représentant permanent du Liban  
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

D'ordre de mon gouvernement, je vous fais tenir ci-dessous une liste récapitulative de violations et agressions commises par Israël à l'encontre du Liban :

- Le 4 avril 2004, entre 12 h 7 et 15 heures, un avion d'observation israélien a survolé à moyenne altitude la mer au large de Saïda puis a décrit des cercles au-dessus de Saadiyat et de Tyr, violant ainsi l'espace aérien libanais.
- Le 7 avril 2004, à 11 h 30, deux hélicoptères israéliens ont survolé les fermes de Chebaa occupées à moyenne altitude.
- Le 10 avril 2004, à 20 h 45, des hélicoptères israéliens ont survolé les fermes de Chebaa occupées à moyenne altitude.
- Le 11 avril 2004, un avion d'observation israélien a survolé la mer à moyenne altitude au large de la ville de Tyr et effectué des cercles au-dessus de Tyr et Damour, violant ainsi l'espace aérien libanais.
- Le 12 avril 2004, à 19 h 15, un avion d'observation israélien a survolé Jezzine à moyenne altitude, violant ainsi l'espace aérien libanais.
- Le 13 avril 2004, entre 0 h 30 et 1 heure, un avion d'observation israélien a survolé Jezzine à moyenne altitude, violant ainsi l'espace aérien libanais.
- Le même jour, entre 11 heures et 11 h 25, six avions de combat israéliens ont été repérés à différentes altitudes : quatre d'entre eux ont survolé la mer au large de Tripoli avant de faire route au-dessus de la région de ed-Danniye, et deux d'entre eux ont survolé la mer au large de la ville de Chikka puis ils ont fait route vers l'est, violant ainsi l'espace aérien libanais.
- Le même jour, entre 18 h 42 et 22 h 9, un avion d'observation israélien volant à moyenne altitude a survolé la mer au large de Saïda puis il a fait route vers l'est et a décrit des cercles au-dessus des régions de Jezzine, Chtaura, Hammâna et el-Chouf, violant ainsi l'espace aérien libanais.



– Le même jour, entre 19 h 15 et 20 h 50, un avion d’observation israélien a survolé à moyenne altitude Jezzine, violant ainsi l’espace aérien libanais.

Ces graves violations s’inscrivent dans le droit fil de la série de violations provocatrices et ininterrompues commises par Israël à l’encontre du territoire libanais – sur terre, sur mer et dans les airs. Vous avez d’ailleurs indiqué à maintes reprises qu’Israël devait mettre fin à ces actes, qui vont à l’encontre des règles du droit international et des résolutions de l’Organisation des Nations Unies.

Compte tenu de ces violations et de l’aggravation des menaces israéliennes contre l’État, le territoire et le peuple libanais, le Liban demande au Conseil de sécurité d’intervenir auprès d’Israël pour l’amener à renoncer aux graves actes susmentionnés, qui compromettent la paix et la sécurité internationales, et pour lui faire porter l’entière responsabilité des éventuelles conséquences de ses actes.

J’appelle donc votre attention sur la gravité des agressions susmentionnées et des conséquences qui pourraient en découler et vous prie de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de l’Assemblée générale, au titre du point 37 de l’ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L’Ambassadeur,  
Représentant permanent  
(*Signé*) Sami **Kronfol**

---